

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 31 AOÛT 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT

Modifications des commissions communales.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour faire suite à la démission de ses fonctions de Monsieur DEYNA, et à l'arrivée d'un nouveau conseiller municipal, il est nécessaire de modifier certaines commissions. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les modifications des commissions comme suit :

Commission Communication :

- M. Daniel PERROT – Mme Agnès BERGERON – Mme Chantal PIQUET – M. Dominique MARTIN – Mme Frédérique GAINANT – Mme Sandra GOURONG – Mme Aurélie BLANCHARD – M. Jean-Claude SAVIGNAT

Commission Vie Associative – Politique Jeunesse et Sports – Affaires Culturelles :

- M. Daniel PERROT – M. Bruno GALLY – Mme Nathalie ROCHE – Mme Nicole LABRUNIE – Mme Sandra GOURONG – M. Stéphane VEYRIRAS – Mme Aurélie BLANCHARD, M. Stéphane PRINSAUD – Mme Marielle KEBAILI – Mme Nathalie DA CUNHA – M. Aurélien JEANTEAU

Commission Affaires Sociales :

- M. Daniel PERROT – Mme Agnès BERGERON – Mme Chantal PIQUET – Mme Nicole LABRUNIE – Mme Marielle KEBAILI

Commission Propreté – Entretien des espaces et équipements urbains :

- M. Daniel PERROT – M. Dominique MARTIN – Mme Frédérique GAINANT – M. Noël DUSSAC – Mme Nicole LABRUNIE – M. Stéphane PRINSAUD – Mme Marielle KEBAILI – M. Patrick RATINAUD – M. JEANTEAU Aurélien

Commission Environnement :

- M. Daniel PERROT – Mme Agnès BERGERON – M. Bruno GALLY – Mme Frédérique GAINANT – M. Noël DUSSAC – Mme Nicole LABRUNIE – Mme Sandra GOURONG – Mme Aurélie BLANCHARD – M. Patrick RATINAUD – M. Aurélien JEANTEAU

Réhabilitation de la maison de santé pluridisciplinaire – phase APD.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'état d'avancement du projet de réhabilitation de la maison de santé pluridisciplinaire et présente les caractéristiques de l'Avant-projet définitif établi par l'agence Abside, maître d'œuvre.

Vu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'avant projet définitif présenté et autorise expressément le maître d'œuvre à poursuivre sa mission, le plan de financement et le montant de la participation à inscrire au budget de la commune.
- Autorise le maire à signer le permis de construire et tous documents s'y rapportant.
- Accepte le coût des travaux en résultant, ainsi que le coût d'opération.
- Décide sous réserve du respect du budget de l'opération de lancer une consultation de travaux par voie adaptée et autorise le maire à signer tout acte s'y rapportant.

Mission de coordination de la sécurité et de la protection des travailleurs – réhabilitation de la maison de santé pluridisciplinaire.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de l'analyse des offres pour la mission de coordination de la sécurité et de la protection des travailleurs (SPS) pour les travaux de réhabilitation de la maison de santé pluridisciplinaire.

La société retenue est le bureau Véritas construction situé 21 rue Columbia, Technopole Ester, à LIMOGES (87). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité entérine les décisions prises et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Maîtrise d'œuvre – aménagement du centre de secours.

Monsieur la Maire rappelle à l'Assemblée que dans la perspective de l'aménagement d'espaces de repos et chambres au sein du centre de secours et mise en conformité des branchements eaux usées-eaux pluviales, il y a lieu de procéder à la nomination d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui aura en charge la conception du projet et le suivi des travaux.

Il présente les propositions faites par la commission en charge de ce dossier et le rapport d'analyse des offres réalisées par l'ATEC dans le cadre de sa mission. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal approuve le choix du cabinet Jean-Luc FOUGERON de Rochechouart pour assurer la maîtrise d'œuvre de

l'opération et donne mandat au Maire pour procéder aux consultations des autres prestataires à nommer et l'autorise à signer les contrats correspondant dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées.

Réfection du gymnase « LE DAC » - acte de sous-traitance 2 lot 1 chauffage.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de déclaration de sous-traitance de l'entreprise LEMAIRE à l'Association ATOS Jacquaires Insertion Services 87 pour les travaux de peinture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter en qualité de sous-traitant l'Association ATOS Jacquaires Insertion Services 87
- De définir les prestations sous-traitées : travaux de peinture.
- D'agréer les conditions de paiement direct au sous-traitant l'Association ATOS Jacquaires Insertion Services 87
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint M. RAISSON à signer l'acte spécial de sous-traitance et Monsieur le Maire à engager toutes les démarches inhérentes à cette opération.